

FORMATION EN ART-THÉRAPIE

Titre d'art-thérapeute répertorié par l'État au niveau II

Niveau II français - niveau 6 européen – code nsf 330v
Enregistré par arrêté publié le 26/05/2016 au Journal Officiel du 07/06/2016 (renouvellement)

TARIFS

2018/2019

	Financement Individuel	Financement Assisté
<i>Journée d'information-sélection pour l'entrée au cycle « préparatoire » - Gratuit</i>		
► Cycle Préparatoire	780 euros	1 200 euros
<i>Stage de présentation-sélection pour l'entrée au cycle « Art-thérapie » (3 jours) - 118 euros</i>		
► Cycle Art-thérapie ► Fondements théoriques et pratiques ► Applications méthodologiques	2 520 euros 1 620 euros	3 500 euros 2 250 euros
► Ateliers artistiques spécialisés Musicothérapie ou Arts corporels et thérapie ou Édugraphie ou Arts plastiques et thérapie	1 125 euros par atelier	1 500 euros par atelier

Dans tous les cas, le stagiaire devra régler l'adhésion annuelle (année civile) de 20€ à l'AFRATAPEM.

Pour obtenir un devis nominatif (après réception de votre dossier de candidature) - nous contacter

Règlement de la formation

Suite à la signature du contrat de formation entre le stagiaire et l'organisme de formation, le règlement s'effectue au fur et à mesure du déroulement de la formation. Pour les financements assistés, une convention est conclue entre l'organisme financeur et l'organisme de formation.

Financements possibles par les employeurs, les Pôles emploi, les collectivités territoriales, les OPCA (Fongecif, Afdas, ANFH, Unifaf, etc.), les fondations... après étude de dossier.